Relations internationales

L'organisation des Nations Unies et la question du nucléaire iranien

Généralités sur les sanctions de l'ONU

Afin de maintenir la paix et la sécurité internationale, le **Conseil de sécurité** de l'ONU peut prendre, après des constatations, des mesures dans le but de sanctionner les États mettant en péril la paix internationale. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

À SAVOIR : la Charte des Nations Unies prévaudra toujours sur n'importe quelles autres obligations internationales que peut avoir un État.

Le Conseil de sécurité peut demander aux États d'exercer des mesures coercitives à l'égard des autres États. Cela vise à exercer une **pression politique/matérielle** sur l'État sanctionné.

Afin de garantir l'effectivité des sanctions, un **comité des sanctions** peut être créé. Il va désigner les personnes faisant l'objet de la sanction, surveiller la mise en œuvre de ces sanctions et clarifier les modalités d'application de ces dernières. De plus, toujours dans un objectif de sanctions efficaces, ces dernières sont de plus en plus **ciblées**. Ainsi, elles peuvent viser à priver les parties de leurs moyens d'action ou de leurs ressources.

La question du nucléaire iranien

Tout d'abord, il faut définir l'**agence internationale de l'énergie atomique**. C'est une organisation internationale créée en 1957 et reliée à l'ONU. Elle s'efforce de développer la contribution de l'énergie atomique à la paix et à la prospérité et contrôle le respect de l'utilisation pacifique des installations.

En 2015, l'*Accord de Vienne sur le nucléaire iranien* a été signé entre l'Iran et les pays du P 5+1 (USA, Russie, Chine, France, Royaume-Uni et Allemagne). La conclusion de cet Accord devrait permettre la **levée des sanctions contre l'Iran**. Par le biais de cet accord, l'Iran s'engage à limiter l'enrichissement en uranium, à limiter la production de plutonium ; les inspections par l'AIEA sont renforcées ; et les sanctions contre l'Iran sont levées.

Cependant, en 2018, les USA se sont retirés de l'accord, rétablissant les sanctions américaines vis-à-vis de l'Iran. L'Iran a donc introduit une requête devant la Cour internationale de justice pour violation du traité d'amitié irano-américain, requête approuvée par la Cour internationale de justice.